

Conseil École-Collège COUCHES – 24/06/19

Présents :

- Mme Frédéric, principale du collège de Couches
- Mme Brugniaux, CPE
- M. Choquet, professeur de français
- Mme Girard, professeure de mathématiques
- Mme Jeannin, professeure de SVT
- Mme Lappe, professeure d'anglais

- M. Basset, IEN en charge de la circonscription d'Autun
- Mme Lagrange-Thibert, conseillère pédagogique
- M. Ehrhold, directeur de l'école de St Léger/Dheune
- M. Berger, enseignant cycle 3 à l'école de Couches
- Mme Ramalho, directrice de l'école de St Pierre de Varennes
- Mme Lebeau, enseignante à l'école de St Bérain/Dheune
- M. Rhodde, directeur de l'école de St Sernin du Plain.
- M. Dioux, psychologue de l'Éducation Nationale

1/ Bilan de la formation inter-degrés sur la compréhension en lecture

- M. Basset rappelle les objectifs et les modalités d'organisation de cette formation commune.
- Mme Lagrange-Thibert présente le vadémécum synthétisant la réflexion de l'ensemble des participants aux formations inter-degrés, organisées autour de cette thématique dans 4 des 5 secteurs de collège de la Circonscription d'Autun. Ce document - transmis par courriel aux écoles et aux collèges - est également accessible en ligne sur le site de la Circonscription d'Autun : <http://ien71-autun.cir.ac-dijon.fr/category/comprehension/>

2/ Perspectives pour l'année 2019/2020

- Mme Frédéric et M. Basset font part de leur souhait de poursuivre la dynamique amorcée cette année. L'idée d'un module de formation commun en 2019/2020 est approuvée par tous. Le format retenu correspond à un présentiel de 3h un mercredi matin.
- M. Basset présente les contraintes liées au plan de formation des enseignants du premier degré : les 18h annuelles de formation continue devront être consacrées aux mathématiques (9h) et au français (9h) et, dans le département de Saône-et-Loire, le présentiel portera sur une thématique en lien avec les mathématiques. Les membres du conseil école/collège valident cette proposition qui, à la fois, correspond à un réel point de fragilité chez les élèves et permettra une approche pluridisciplinaire (le traitement des données numériques en EPS, en sciences, en Histoire-géographie...). La question de la résolution de problèmes ferait le lien avec la formation sur la compréhension menée en 2018/2019 puisque l'un des premiers freins reste la compréhension du contexte décrit dans l'énoncé.

3/ Question des modalités d'accueil des CM2 au collège

- Mme Frédéric interroge les enseignants du premier degré quant au ressenti des élèves par rapport à la demi-journée d'accueil mise en place cette année. M. Berger explique que le format a convenu aux élèves. Seul le temps d'échange avec la classe de 6è serait à faire évoluer car il constituait une redite des informations données lors de la visite des locaux. M. Ehrhold juge, quant à lui, l'organisation retenue peu à même de dédramatiser l'entrée au collège, le format proposé étant trop court et le temps dans la cours de récréation trop long.
- Mme Frédéric rappelle que les directives départementales fixent la visite du collège à une demi-journée en raison de problématiques liées aux transports. Elle indique que, depuis deux ans, le collège tâtonne pour organiser au mieux cette action de liaison tout en respectant le cadre réglementaire. Ainsi, plusieurs modalités ont été expérimentées : projet fédérateur en français en 2017/2018, visite et temps d'échange en 2018/2019. Au vu des retours des enseignants, Mme Frédéric interroge la pertinence de maintenir ce temps de visite du collège. Une solution est envisagée pour remplacer cette demi-journée au collège. Elle combinerait 3 initiatives :
 - o la visite de la vie scolaire dans les écoles ;
 - o la journée « portes ouvertes » du collège ;
 - o un accueil spécifique le jour de la rentrée pour les élèves de 6è.

3/ Conseil de cycle 3

- Mme Frédéric questionne les enseignants du premier degré sur l'écart de 11 élèves entre les prévisions et le nombre réel d'élèves affectés en 6è pour l'année 2019/2020.

Couches (-1)	St Bérain sur Dheune (-4)	St Léger sur Dheune (-3)	St Sernin du Plain (-3)
M. Berger explique que l'élève concerné devrait être scolarisé dans un collège parisien proche du lieu de vie de ses parents.	Mme Lebeau évoque deux orientations EGPA, une orientation ULIS et un élève qui suivra les cours du CNED.	M. Ehrhold indique une demande de dérogation pour le collège public de Givry (fratrie), un départ pour le collège privé de Givry et une orientation EGPA.	M. Rhodde précise que ces 3 élèves dépendent du collège d'Épinac.

Mme Frédéric demande à ce que toutes les situations d'élèves n'intégrant pas le collège de Couches lui soient signalées rapidement de façon à pouvoir garantir la fiabilité des prévisions d'effectifs réalisées.

- Par petits groupes, professeurs des écoles et professeurs de collège échangent ensuite sur les dossiers des élèves qui entreront en 6è à la rentrée prochaine. Les PPRE passerelles sont renseignés.